



Critères nationaux de sélection pour le
Championnat d'Europe U21 - 2023 (G1)
(du 07/ 12/2023 au 10/ 12/2023, Bucarest - Roumanie)

1. Informations générales

1.1 Date du Championnat

Le Championnat d'Europe U21 2023 (CE U21) de Taekwondo se déroulera du jeudi 7 décembre au dimanche 10 décembre 2023.

1.2 Lieu

Bucarest - Roumanie

1.3 Eligibilité

Les conditions requises pour participer au CE U21 sont les suivantes. Le taekwondoïste¹ doit être :

- porteur d'une Global Athlete License valide,
- affilié à une fédération membre de la Belgian Taekwondo Federation,
- de nationalité belge,
- porteur d'un diplôme dan délivré par le Kukkiwon ou du grade de 1^{er} keup,
- né en 2003, 2004, 2005, 2006 or 2007

1.4 Catégories de poids

Les catégories de poids ouvertes à la sélection sont :

Femme : -46, -49, -53, -57, -62, -67, -73, +73 kg

Homme : -54, -58, -63, -68, -74, -80, -87, +87 kg

1.5 Nombre de sélectionnés par catégorie

Deux taekwondoïstes par catégorie de poids et par nation peuvent être sélectionnés.

1.6 Date limite d'inscription

La date limite pour inscrire les taekwondoïstes sélectionnés est à déterminer (*lors de la rédaction de ces critères, cette date n'est pas encore connue*). Si cette date n'est pas compatible avec la fin de la période de sélection (voir 1.7), la Commission Nationale de Sélection (CNS) se réserve le droit de modifier la période de sélection.

1.7 Période de sélection

La période de sélection débute le 29/05/2023 et se clôture le 12/11/2023 (à 23:59).

¹ Dans le présent document, le masculin est employé à titre épique.



2. Les critères nationaux de sélection

2.1 Les critères de sélection

Afin d'être sélectionnable pour une participation au CE U21 - 2023, le taekwondoïste belge doit satisfaire au minimum à une des conditions suivantes :

- a) Avoir été sélectionné pour le Championnat du Monde 2023.
ou
- b) Avoir remporté une médaille d'or ou d'argent lors du Championnat d'Europe junior 2023.

Remarques :

- Le taekwondoïste senior sera sélectionné dans la catégorie de poids dans laquelle il a rempli les critères de sélection.
- Le taekwondoïste junior sera sélectionné dans la catégorie de poids senior la plus adaptée. Le poids de ce taekwondoïste, correctement hydraté (l'appareil digestif et la vessie vides), ne pourra pas excéder de plus de 5 % le poids de la catégorie convoitée.

2.2 En cas d'égalité :

Si plusieurs taekwondoïstes ont réalisé le critère de sélection « a » ou « b », ceux-ci seront départagés de la manière suivante :

- Le taekwondoïste qui aura remporté un top 8 au Championnat du Monde 2023 sera sélectionné.
- Si le taekwondoïste senior n'a pas remporté de top 8, le taekwondoïste junior sera alors sélectionné.

2.3 Critères de délibération

Etant donné que le CE U21 est accessible à des compétiteurs de catégories d'âges différentes (les juniors et les seniors), la CNS établira aussi une sélection sur base de dossiers motivés qui seront remis par les directions techniques de chaque fédération. Après analyse des chances de succès, la CNS décidera d'une éventuelle sélection.

Néanmoins, des minima doivent être remplis pour prétendre à la sélection :

- Le taekwondoïste junior doit :
 - avoir été sélectionné pour le Championnat d'Europe Junior 2023.
ou
 - avoir au minimum remporté une médaille d'or ou d'argent en open G, en ayant gagné 2 combats au moins, durant la période de sélection.
- Le taekwondoïste senior doit :
 - avoir au minimum remporté deux combats en opens G durant la période de sélection.

Les dossiers doivent être remis à la CNS pour le lundi 13/11/2023 au plus tard.

3. Remarque sur le tournoi de sélection directe 2023

L'ETU organise des tournois de sélection directe pour le CE U21 – 2023 :

- La Coupe du Président de la WT – Europe (4-7/02/2023)



Les podiumés (top 4) juniors sont automatiquement sélectionnés pour le CE U21 - 2023 indépendamment des critères nationaux de sélection (voir ci-dessus).

- Championnat d'Europe des clubs (27-30/04/2023).

Les podiumés (top 4) seniors et juniors sont automatiquement sélectionnés pour le CE U21 - 2023 indépendamment des critères nationaux de sélection (voir ci-dessus).

La fédération où est(sont) affilié(s) le(s) taekwondoïste(s) belge(s) sélectionné(s) via ce type de tournoi se réserve le droit d'intervenir financièrement ou pas dans le déplacement.

Si deux taekwondoïstes remplissent les critères de sélection nationaux dans une même catégorie et que l'un d'eux a remporté une place de sélection via une sélection directe, les deux taekwondoïstes seront sélectionnés.